

PROPOS DU JOUR

En attendant l'épilogue de l'affaire de Glozel. Curieux exemples de faussaires et de mystificateurs en préhistoire et en archéologie.

Le mélodrame glozélien est à son dernier acte. La plainte, déposée par le Dr Félix Regnault, au nom de la Société préhistorique française dont il est le président, la brusque perquisition, opérée à Glozel avec toutes les précautions et les garanties dont s'entoure la police judiciaire, l'envoi à Paris, au service compétent, des objets saisis pour déterminer scientifiquement leur origine et leur authenticité, et aussi les nouvelles fouilles que M. Depéret, doyen de la Faculté des sciences de Lyon, dirige, mettront fin avant peu à une agitation où l'intérêt de la science a joué un rôle bien effacé (1).

A propos de Glozel et quelle que soit l'issue de cette affaire, il est permis d'évoquer de curieux souvenirs d'abracadabrantes falsifications ; nous avons conté l'an dernier les avatars du mystificateur belge qui, après avoir prospecté au Maroc des gisements préhistoriques imaginaires, finit par se faire arrêter misérablement dans un cimetière parisien dont il fouillait les tombes.

A la Société d'Anthropologie de Paris, en sa séance du 1er mars, M. Adrien de Mortillet, a rappelé une histoire de mystification dont il a été témoin et évité d'être dupe. C'était bien avant la guerre. Au cours de ses voyages en Italie, M. de Mortillet avait constaté dans les Musées à Rome, à Turin, à Vérone, la présence de centaines de silex d'aspect singulier, chefs-d'œuvre d'une industrie néolithique jusqu'alors sans exemple, qui étaient classés sous la mention:

objets à formes étranges. M. de Mortillet s'enquit de l'origine de ces silex et on lui fit savoir qu'ils provenaient des abris sous roche-de Breonino dans la vallée du Haut Adige. Notre savant collègue partit aussitôt pour Vérone et fut rendre visite à un homme fort savant qu'il connaissait bien, officiellement chargé des recherches archéologiques de la province. Ce dernier, malade, ne put servir de guide à M. de Mortillet, mais il le recommanda chaudement au maire de la commune où se trouvaient les gisements néolithiques les plus importants. Le maire recut fort courtoisement le savant francais et se mit à sa disposition. Il lui apprit que l'archéologue de Vérone lui envoyait chaque semaine une certaine somme dont il pouvait disposer pour indemniser les paysans qui pratiquaient des fouilles et lui remettaient les objets préhistoriques trouvés. Ces objets étaient périodiquement transportés à Vérone. Ils étaient expédiés de là dans les divers Musées italiens où ils étaient exposés par centaines.

Très intrigué, M. de Mortillet demanda à faire lui-même quelques recherches. On lui indiqua un nommé M.... qui avait la spécialité de pratiquer les fouilles et de diriger une équipe d'ouvriers. M.... conduisit le voyageur à un abri sous roche et mit à jour sur un point qui n'avait pas été fouillé, un amas de silex néolithiques, mélangés à des fragments de poteries, en nombre considérable et d'un travail remarquable. Les silex étaient indiscutablement authentiques. Au cours des recherches, M.... montra à M. de Mortillet quelques échantillons d'objets d'aspect étrange qu'il prétendait avoir découvert à l'instant. Voyant le peu d'intérêt que le Francais portaità ces instruments, malgré leur singularité, et comparant cette réserve à l'enthousiasme délirant des touristes italiens et étrangers qu'il avait préalablement guidés, M.... cessa tout à coup de découvrir des « objets d'aspect étrange », objets que, d'ailleurs, il avait été seul à avoir la bonne fortune d'exhumer. M. de Mortillet revint en France avec sept de ces « objets d'aspect étrange», peignes, croix de Saint-André, pointes de flèches, harpons à nombreuses barbelures, tous ces objets étaient de facture très soi-

⁽¹⁾ Avant que la justice se soit prononcée sur Glozel, rappelous que la commission, nommée par l'Institut international d'Anthropologie, que la Commission de classement des monuments historiques et que le rapport technique de M. Champion qui a la charge, depuis de longues années, d'étudier et d'authentifier les objets du Musée National de St-Germain, ont conclu qu'aucun des objets conservés à Glozel ne présentait un intérêt quelconque pour la préhistoire. Or nous lisons dans le Journal de Rouen du 3 mars 1928, qu'a bien voulu nous communiquer le Dr P. Noury, que M. Léon Coutil, l'éminent archéologue des Andelys, qui depuis 40 ans, se livre à l'étude des falsifications archéologiques, conclut dans une brochure intitulée e les Vases à figure humaine et les bobines de Glozel» que «Glozel devait être rayé de la préhistoire et de la protohistoire ». Nous nous contentons d'enregistrer sans commentaires ces conclusions qui ne sont pas sans impressionner ceux qui, comme nous, essayent d'envisager le conflit sans parti pris, ni passion.

gnée, mais la patine qui leur avait été donnée et la trop grande habileté de l'artiste qui les avait fabriqués, indiquaient au moins averti que c'était les œuvres d'un faussaire. M. de Mortillet a montré ces objets faux à la Société d'Anthropologie à côté de pointes de lance en feuilles de laurier et d'autres silex taillés, absolument authentiques, provenant du même gisement. D'ailleurs, l'histoire de ces mystifications était connue dans le pays et le maire de la commune, un très honnête homme, en causant avec M. de Mortillet, l'avait averti de l'intérêt indiscutable des gisements dont il affirmait la richesse sans se porter garant de l'authenticité de toutes les trouvailles que M. . . savait en exhumer. C'était rigoureusement exact et la supercherie fut depuis irréfutablement établie.

Notre excellent et très érudit correspondant, M. le Dr P. Noury (de Rouen) qui ne perd jamais l'occasion de nous renseigner sur tout ce qui se découvre ou se publie dans sa région et peut nous intéresser, vient de nous envoyer une chronique du Journal de Rouen du 19 janvier 1928, où, à propos de Glozel, M. Etienne Deville raconte l'étonnante mystification dont fut victime en 1854, un membre de l'Institut, M. Charles Lenormant, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Cette affaire fit grand bruit à l'époque et mérite d'être contée.

Il s'agit de l'histoire de la découverte du prétendu cimetière mérovingien de la Chapelle Saint-Eloi, qui (comme Glozel, 74 ans environ plus tard) fut l'objet de plusieurs communications à l'Académie des Inscriptions et Belleslettres.

Un paysan, M. Boutel, du village de Fontaine-la-Soret, voulant se construire une maison, découvrit, en creusant les fondations, un mur en pierre qu'il démolit. Il rangea les pierres en bordure du sentier qui bornait son champ. Ces pierres furent remarquées par le jeune François Lenormant, fils de l'archéologue très connu à l'époque, Charles Lenormant.

Ce jeune homme crut reconnaître dans ces pierres des vestiges de colonnes antiques et en prévint son père. Ce dernier visita les ruines et son imagination féconde eut vite fait de retrouver dans ces blocs informes des fragments de statues antiques et des débris de colonnes. Certaines des ces pierres portaient des inscriptions en caractères runiques, grecs et latins. Ch. Lenormant crut reconnaître là un cimetière mérovingien avec des tombes aux multiples épitaphes, entourant un baptistère chrétien, cons-

truit lui-même sur les ruines d'un monument main. Ch. Lenormant, avec son imaginatio exaltée, fit plusieurs communications à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui trouva la découverte intéressante et le 25 octobre 1854, il lut devant les cinq Académies réunies en leur séance solennelle annuelle, un mémoire sur la Dévouverte d'un cinetière mérovingien à la Chapelle Saint-Eloi.

Dans ce mémoire, avec un art consommé et une érudition remarquable, Charles Lenormant racontait la vie d'un riche romain, Serquinius, qui aurait donné son nom au bourg de Serquigny. Ce Serquinius, époux d'Eutychia, grecque chrétienne, aurait eu un fils, Taurin, un saint martyr, qui aurait été supplicié à la Chapelle Saint-Eloi.

Plus de soixante inscriptions, interprétées par Ch. Lenormant avec une verve étourdissante, permettaient d'établir l'histoire de Serquinius et de Saint Taurin et, sur ces pierres le monogramme de Childebert ler voisinait avec la signature de saint Germain d'Auxerre. C'était une « découverte unique, comme on n'en trouve pas beaucoup en un siècle »; « une bonne fortune inattendue avait multiplié en peu de jours les révélations les plus curieuses ». écrivaient les journaux de l'époque.

Cependant la Société libre de l'Eure qui, elle aussi, s'était passionnée pour la découverte de Ch. Lenormant, un de ses membres, nomma une Commission, chargée de visiter et d'examiner les précieuses découvertes. La Commission (tout comme celle de l'Institut international d'Anthropologie pour Glozel) se rendit sur les lieux, enquêta et publià un rapport. Hélas! le baptistère, l'édifice romain, le cimetière mérovingien et les 75 pierres portant les fameuses inscriptions que Ch. Lenormant avait achetées 15 francs au paysan Boutel s'évanouirent, déponillées de la poésie dont l'imagination de l'académicien les avaient revêtus.

Tout cela se bornait aux ruines d'un banal four à chaux abandonné et à des pierres portant des inscriptions relativement fraîches dont l'auteur ne tarderait pas à être découvert. Alors une polémique, dépourvue d'aménité, s'engagea entre le jeune Lenormant, porte-parole de son père, et la Commission de la Société de l'Eure. Ils firent appel aux savants étrangers. Plusieurs archéologues anglais s'intéressèrent à l'affaire. Tous conclurent que les inscriptions de Saint Eloi étaient l'œuvre d'un faussaire. En 1857, Alfred Darcel publia une brochure intitulée : « Histoire d'une

du département de l'Eure», et il conclut, comme on vient de le faire pour Glozel : « Tant qu'une enquête scientifique, faite avec l'exactitude et la sévérité d'une enquête judiciaire, n'aura point été poursuivie sur cette question du cimetière mérovingien de la Chapelle-Saint-Eloi, il sera bien difficile de ne pas approuver en partie les dénégations de la Société libre de l'Eure. »

La vérité finit toujours par sortir de son puits, plus ou moins vêtue. Au cours des polémiques, la Société de l'Eure découvrit le mystère. Un demi-fou, nommé Rouillon, d'Evreux, qui fut interdit et interné dans un asile d'aliénés aux environs de 1844, s'ingéniait à mystifier les savants. Il passait son temps à la bibliothèque d'Evreux, y feuilletait des livres sur l'antiquité, copiait des inscriptions en caractères runiques, grecs et latins et allait les graver un peu partout sur les pierres. Il s'était plus particulièrement attaché à l'étude

de la vie de saint Taurin et après avoir gravé des inscriptions sur ce saint légendaire et le prétendu Serquinius qu'il lui avait donné pour père, il signalait ses trouvailles aux savants de la région et essayait de leur extorquer quelque argent. Aucun ne s'y laissa prendre. Ch. Lenormant, de l'Institut, devait donner dans le piège, tendu quatorze ans auparayant.

Aussi, sans vouloir conclure avant la fin de l'enquête judiciaire, nous pensons que les membres de l'Académie des Inscriptions qui s'intéressent à Glozel devraient s'armer de patience et de prudence et feuilleter, en attendant, le recueil de l'Institut de 1854; ils y trouveront l'histoire de leur collègue, Ch. Lenormant, et de la « Chapelle-Saint-Eloi ». Qu'ils songent que l'histoire (et même la préhistoire) est parfois simplement un recommencement?

J. Note.

PARTIE SCIENTIFIQUE

Travaux Originaux

MORPHOLOGIE CLINIQUE

es variations numériques du rachis.

Par MM.

le Dr L. Dubreuil-Chambardel.

Professur à l'Ecote de médecine de Tours, Ancien président de la Société d'Anthropologie de Paris.

La colonne vertébrale, sorte de tige osseuse, flexueuse placée à la partie postérieure et centrale du tronc unit la tête au bassin. Elle est le levier principal du corps humain, servant de soutien à presque tout l'édifice osseux et, en même temps, de cylindre protecteur à la morile.

Chez l'être humain, un certain nombre d'os, très anguleux, superposés et comme empilés, dont les deux derniers ont reçu le nom de sacrum et de coccyx et dont les autres constituent le rachis proprement dit et sont appelés vertèbres, composent cette partir du squelette.

Il est classique de décrire 7 verbèbres pour la région du cou, 12 pour la région thoracique 5 pour la région lombaire, 5, pour la région sacrée 4 ou 5 pour la région coccygienne.

La formule vertebrale est donc la suivante :

Henri Fischer,

Asistant de médecine opératoire La Faculté de médecine de Bordeaux, Membre de la Société d'Anthropologie de Paris.

Th, 12 L, 5 S, 5 Cx 4 ou 5

Ces vertèbres présentent des caractères dans chaque région qui les différencient très nettement.

Une seule particularité permet immédiatement de faire le diagnastic.

A la région cervicale les apophyses transverses offrent un orifice pour donner passage à l'artère vertébrale et aux vaisseaux veineux.

A la région thoraco-londaire on trouve à l'état normal une côte ou une apophyse costiforme.

Le sacrum est caractérisé par la reunion en unepièce osseuse unique des différents nétamères qui entrent dans sa constitution.

Le coccyx est représenté par 4 ou 5, parfois